

Étaient présents :

Michel Batoufflet – Directeur, **Fabienne Mazzuchelli** – Responsable Administrative, **Sophie Moulinier** – Chef de service Scolarité Générale, **Christiane Bougan** – Responsable Apprentissage, **David Lautru** – Chef de Département GEII, **Frédéric Pablo** – Chef de Département GMP, **Lavinia Grosu** – Chef de département GTE, **Paul-Laurent Saunier** – Chef de département GEA, **Fabien Deshayes** – Chef de Département CS, **Sébastien Lemerle** – Chef de Département INFOCOM, **Marc Jaillot** – Chef de département TC.

VALIDATION DU PV DE SEANCE DU 10/09/2019

S. LEMERLE signale une erreur de frappe sur le nom de M. DESHAYES en page 2.

P-L. SAUNIER signale une erreur en page 1 : remplacer « concernant l'option GRH » par « concernant le DUT GEA ».

D. LAUTRU signale des erreurs de frappe en page 1 au paragraphe « Étaient présents ».

D. LAUTRU signale une erreur en page 3 : il s'agit de la salle B.124 et non B.224.

Le PV de séance du 10/09/2019 est approuvé sous réserve des corrections.

INFORMATIONS

• Blocage de l'université

M. BATOUFFLET informe des incidents survenus le 04/10/2019 sur le campus de Nanterre. La CFVU n'a pu se tenir et 6 blessés sont à déplorer.

M. BATOUFFLET rappelle que de tels débordements sont inadmissibles.

• Visite HCERES

M. BATOUFFLET informe que 9 LP ont reçu un rapport positif. Une nouvelle entrevue sera programmée pour une LP. Les comptes rendus seront diffusés prochainement

• Université Européenne

Une conférence-débat : "Le rôle des universités dans l'Europe de demain - A la découverte de European Digital UniverCity (EDUC)" se tiendra à l'université de 15h30 à 17h00 en salle des conseils (bâtiment Grappin)

• Élection COMUE

Le scrutin se tiendra le 17/10/2019 de 9h30 à 18h30.

N. POPELIER a adressé un mail pour la tenue des urnes.

M. BATOUFFLET annonce sa candidature.

BILAN ADIUT

M. BATOUFFLET diffuse les documents relatifs à l'assemblée générale de l'ADIUT du 27/09/2019. (Annexe 1).

Le Bachelor Universitaire de Technologie sera mis en place à la rentrée 2021, si les calendriers serrés sont respectés.

POINT BUDGET 2020

F. MAZZUCHELLI présente la proposition de budget initial provisoire dans ses Grandes Masses:

RECETTES	en €
Ressources Etat	626 536
Dotation Établissement	507 536
<i>Dotation Établissement fonctionnement</i>	<i>280 736</i>
<i>Complément MESRI GEA/TC</i>	<i>36 600</i>
<i>Dotation équipement</i>	<i>190 200</i>
Dotation MESR HC	119 000
Ressources propres	1 580 392
Droits universitaires	71 000
Apprentissage	1 263 000
Formation continue	60 392
Taxe d'apprentissage	180 000
Crous	0
Convention Bioforce	6 000

Contributions internes	25 289
SITEC	17 789
LEME	0
LTIE	0
Médiadix	7 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 232 217

PFR Équipement	248 210
PFR PPI	475 478
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	723 688

RECETTES BUDGET TOTAL	2 955 905
------------------------------	------------------

DEPENSES	en €
Fonctionnement	1 119 595
Fonctionnement général établissement	859 000
formations	260 595
Rémunérations	379 500
en HC (RP pour App et FC)	219 500
en personnel	160 000
Équipement	190 200
Contributions versées	542 922
Contribution UPO	512 922
Heures complémentaires FI	500 000
DRI	9 000
affranchissement	366
téléphonie	2 510
AIR	1 046
Contribution SCD	30 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 232 217

PFR Équipement	248 210
PFR PPI	475 478
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	723 688

DEPENSES BUDGET TOTAL	2 955 905
------------------------------	------------------

ELECTIONS CONSEIL D'IUT

M. BATOUFFLET informe le conseil de la démission de M. Pascal PEMPIE de la présidence du conseil d'IUT. Il y a urgence à lui trouver un successeur.

Pour rappel, 3 sièges de personnalités extérieures restent vacants.

Concernant les élus étudiants, des élections partielles doivent être organisées.

S. MOULINIER informe qu'elle a contacté le SAJI à ce propos et est en attente de réponses, de nombreuses questions restent en suspens.

SALONS

- Salon Européen de l'éducation : du 22/11/2019 au 24/11/2019
- Salon « Post Bac » : du 10/01/2020 au 11/01/2020

La participation aux salons est soumise au vote du conseil :

11 votants : 11 présents

11 pour

La participation aux salons est votée à l'unanimité.

Pour rappel :

JPO Ville d'Avray	01/02/2020	10h – 17h
JPO Ville d'Avray	18/03/2020	14h – 17h
JPO Saint-Cloud	01/02/2020	14h – 17h
JPO Nanterre	04/03/2020	12h – 18h

C. BOUGAN souhaite discuter de l'opportunité d'un forum « stages » au mois de janvier.

M. BATOUFFLET répond que cette question peut être discutée lors de la prochaine COMCOM.

CONGES/FERMETURES

- Fermeture hivernale : du 24/12/2019 (au soir) au 06/01/2020 au matin

La fermeture hivernale est soumise au vote du conseil :

11 votants : 11 présents

11 pour

La fermeture hivernale est votée à l'unanimité.

- Fermeture estivale : du 24/07/2020 (au soir) au 24/08/2020 au matin

La fermeture estivale est soumise au vote du conseil :

11 votants : 11 présents

11 pour

La fermeture estivale est votée à l'unanimité.



Evolution de l'offre de formation en IUT

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr



Cadre des discussions, différentes rencontres

Déroulement des discussions depuis l'AG du 1 juillet

- Discours de la Ministre le 11 juillet
- Prise de contact avec DGESIP pendant l'été : proposition de dates de rencontre, d'une méthodologie de travail
- Réunions de travail DGESIP/CPU/ADIUT/UNPIUT
 - 10 septembre
 - 18 septembre
 - 24 septembre

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Annonces de la ministre le 11 juillet

1. Arrêté de reconnaissance du grade de licence pour les bachelors

3 critères :

- adossement de la formation à la recherche,
- la formation devra bénéficier d'une vraie politique sociale (attribution de bourses, développement de l'apprentissage)
- la formation devra être portée par un établissement qui s'inscrit dans une vraie politique de site, (cohérence de l'offre de formation globale)

2. Création d'une nouvelle licence professionnelle en 180 ECTS.

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Annonces de la ministre le 11 juillet

3. Concernant le DUT et le projet de DUT en 180 ECTS

« Je ne souhaite pas que l'université propose à bac+3, 3 voies distinctes : une générale, une professionnelle et une technologique.

Je ne souhaite pas que les jeunes bacheliers perdent la perspective d'être diplômés à bac+2,

Mais je souhaite permettre à cette voie technologique d'évoluer. »

« Je souhaite que les licences professionnelles que vous délivrez aujourd'hui prennent véritablement une coloration technologique et vous permettent de construire des parcours de formation sur 3 années, sans nouvelle sélection à l'entrée de cette licence pour les titulaires de DUT.

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Annonces de la ministre le 11 juillet

*Ces nouvelles « **licences professionnelles de technologie** » constitueront un parcours de formation en 180 ECTS, qui, n'empêchera pas ceux qui le souhaitent de demander la délivrance d'un diplôme intermédiaire nommé « DUT ».*

Position officielle ADIUT dépêche AEF 11 juillet

*« l'Adiut a exprimé des réserves quant au cadre général dans lequel ce projet devrait s'inscrire, considérant qu'il n'offre pas une **visibilité** et une **lisibilité** nationales suffisantes pour une mise en œuvre efficace. Elle a néanmoins fait savoir sa disponibilité pour une poursuite des discussions permettant la mise en œuvre d'une véritable voie technologique structurée à 180 ECTS du 1er cycle universitaire. »*

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d' IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Cadre des discussions, différentes rencontres

Déroulement des discussions depuis l'AG du 1 juillet

- **Prise de contact avec DGESIP pendant l'été** : proposition de dates de rencontre, d'une méthodologie de travail
- **Réunions de travail DGESIP/CPU/ADIUT/UNPIUT**
 - 10 septembre
 - 18 septembre
 - 24 septembre

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d' IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Architecture de cet arrêté

- Dispositions communes LP180/BUT

- Objectifs : insertion professionnelle, flexibilité, reconnaissance de certifications adossées aux BdC, passerelles pour accueillir étudiants issus d'autres parcours [dont BTS et LG],
- contrat app ou pro possibles sur 3 ans,
- équipes pédagogiques mixtes, 25% des enseignements par des pro,
- 1/3 des ECTS sur mises en situation pro [dont Ptut et Stage],
- 50% minimum d'insertion pro,

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Architecture de cet arrêté

- Spécificités du Bachelor Universitaire de Technologie

- Dénomination LP = BUT si porté par les IUT, **grade de licence**
- Nom d'usage BUT **exclusif aux IUT**
- Inscription sur Parcoursup en « **Bachelor Universitaire de Technologie** » à la place du DUT
- BUT définis par des **spécialités (les 24 spécialités de DUT)** tenant lieu de mention.
- Formation **sélective** (capacités d'accueil), **jury d'admission** présidé par le directeur d'IUT
- **Programmes nationaux** pour le BUT (2/3 cadrage national, 1/3 adaptation locale)
- Volume horaire : **2000h (secondaire) /1800h (tertiaire)**
- MCC dérogatoires par rapport aux LP et définies dans les programmes nationaux

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Architecture de cet arrêté

- Spécificités du Bachelor Universitaire de Technologie

- Candidatures en cours de cursus examinées par commission ad-hoc
- Délivrance d'un diplôme intermédiaire le DUT, à la demande de l'étudiant, si 120 ECTS validées
- **50%** = pourcentage des bacheliers technologiques accueillis en 1^{ère} année à l'IUT
- Pourcentage chiffré sur la réussite des bacheliers technologiques : **70%**

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Proposition soumise au vote

Êtes-vous favorable à l'évolution de l'offre de formation des IUT par la création d'un parcours technologique de LP nommé Bachelor Universitaire de Technologie défini principalement par :

- Les licences professionnelles organisées en 180 ECTS opérées dans les IUT prennent le nom d'usage de « Bachelor Universitaire de Technologie » et obéissent à des dispositions particulières décrites dans le titre « Dispositions particulières applicables aux Licences professionnelles organisées en 180 ECTS opérées par les IUT » ainsi qu'à l'ensemble des dispositions applicables aux Licences professionnelles régies par l'arrêté de licence professionnelle.
- Le nom d'usage « Bachelor Universitaire de Technologie » est exclusif aux IUT ;
- Les « Bachelors Universitaires de Technologie » sont définis par des spécialités (les 24 spécialités de DUT) qui tiennent lieu de mentions ;
- Les Bachelors Universitaires de Technologie s'appuient sur des programmes nationaux (2/3 cadrage national, 1/3 adaptation locale) ;
- Formation sélective (capacités d'accueil), jurys d'admission et de délivrance du diplôme présidés par le directeur d'IUT ;
- Les volumes horaires sont respectivement de 2000h pour les spécialités secondaires et de 1800h pour les spécialités tertiaires hors PT (600h) et Stages (22 à 26 semaines) ;
- Inscription sur Parcoursup en « Bachelor Universitaire de Technologie » à la place du DUT ;
- Délivrance au niveau intermédiaire, dans la spécialité du Bachelor Universitaire de Technologie concerné, du DUT, correspondant à l'obtention des 120 premiers crédits ECTS acquis ;
- Les programmes doivent permettre l'accueil d'au moins 50% de bacheliers technologiques en 1^{ère} année d'IUT et la réussite de tous les étudiants et plus particulièrement d'au moins 70% des bacheliers technologiques

www.iut.fr

30/09/2019

ADIUT - Assemblée des Directeurs d'IUT

202 quai de Clichy, 92 110 CLICHY | FRANCE
Tél. : +33 (0)1 84 84 08 10 | E-mail : secretariat@iut.fr

Résultats des votes :

Vote des membres de droits :

Votants = 101 directeurs (dont 21 procurations)

Vote : OUI = 90 / NON = 9 / Blanc = 2

Vote consultatif des membres invités :

Votants : 23 PACD

Vote : OUI = 19 / NON = 1 / Blanc = 3